

COMITÉ D'ENTREPRISE DE BURY-ROSAIRE

Compte-rendu de la réunion du 16 février 2016

Présents :

Présidente : MA.Benoit

Titulaires :

C. Béliily (en suppléance), S.Bounekhla, C.Brusco, F.Cachia (Secrétaire), T.Devilliers (en suppléance)

Suppléante : C.Bonnet,

Invités : MP.Clavier, Fournet, F.TrotignonP

Absentes excusées : K.Frakzec, J.Machowski, A.Montoya Divard

La séance est ouverte à 15h

1. Approbation des PV des Comités d'Entreprise

2. Dotation Horaire Globale et mouvement 2016

Mme Benoît, M.Trotignon et Mme Clavier présentent les dotations horaires des établissements.

Deux tableaux correspondants sont remis à la Secrétaire du CE et sont annexés en PJ.

Un tableau sur le mouvement 2016 est distribué à tous les élus.

(Cf. ci-joint).

3. Entretiens professionnels

Mme Benoit explique que les salariés embauchés avant le 7 mars 2014 doivent avoir bénéficié d'un entretien professionnel avant le 7 mars 2016. Les autres salariés doivent en bénéficier dans un délai de deux ans.

Elle rappelle que l'ASBR a le souci de la formation des salariés (un salarié sur deux est parti en formation) et que ces entretiens ne sont pas à dissocier du Compte Personnel de Formation. Mme Benoit précise que ces entretiens sont lourds à mettre en place et que le délai du 7 mars ne pourra être tenu. Les salariés qui le souhaitent peuvent néanmoins être reçus.

Suite aux questions des élus, les points suivants sont précisés :

- Les entretiens professionnels sont différents des « EAAD » qui étaient des entretiens d'évaluation du salarié menés par son supérieur hiérarchique direct. M.Fournet précise qu'il existait déjà un volet « suivi de carrière » dans les EAAD.

- Les entretiens professionnels seront menés par les chefs d'établissement ou le responsable des Ressources Humaines. Ceux-ci seront formés aux dispositifs de formation. Il s'agira d'accompagner le salarié dans ses perspectives d'évolution.

- L'entretien d'évaluation et l'entretien professionnel peuvent être menés à la suite mais doivent être dissociés.

- L'entretien professionnel est très réglementé. Il existe des grilles modèles proposées par l'enseignement privé.

Les élus demandent si les EAAD ont été menés avec tous les salariés (une centaine) cette année et s'ils sont toujours obligatoires.

Il est répondu qu'environ 50 entretiens d'évaluation (EAAD) ont été menés mais que certains salariés refusent les entretiens. Ces derniers sont toujours obligatoires. Les salariés ne sont pas motivés par ces entretiens car ils ne sont pas liés à leurs salaires contrairement à ce qui se passe dans les entreprises.

Les élus remarquent que l'ASBR pourrait faire un lien entre l'entretien d'évaluation du salarié et son salaire. Cela d'autant plus qu'il ressort chaque année des comptes de l'ASBR un excédent final élevé après déduction des provisions.

Mme Benoit répond que « les salariés ne sont pour rien dans le résultat » car il s'agit de l'argent des familles et que ce ne sont pas les salariés qui produisent contrairement à ce qui se passe dans les entreprises.

Les élus expriment leur profond désaccord avec cette vision, expliquant que ce sont bien les salariés ASBR et les enseignants qui produisent conjointement un service d'éducation. Sans les salariés le service ne pourrait être rendu aux familles. Cela participe de la même logique que dans l'entreprise de production marchande, même si à l'ASBR, la production est non marchande. Les sommes versées par les familles s'apparentent à un chiffre d'affaires et cela ne change rien au fait que les salariés sont les producteurs du résultat. D'ailleurs, dans d'autres établissements des primes d'intéressement ont été instituées.

Mme Benoit rappelle le rôle du Comité d'Entreprise dans la formation. Le CE a entamé des sessions de formation des salariés au Compte Personnel de Formation. Il reste encore à prévoir des dates pour le personnel éducatif.

Mme Benoit pose la question du financement des reconversions de carrières sur le CPF. M. Fournet explique que l'on ne raisonne plus en coûts mais en heures. Mme Benoit ajoute que la mutualisation permet d'accéder à des formations au-delà du nombre d'heures cumulées sur le CPF. Elle insiste sur la nécessité de donner aux salariés l'envie de bouger.

Des élus remarquent que l'on tend aujourd'hui à verser dans un certain « culte » de la mobilité mais qu'un certain nombre de salariés de l'ASBR sont attachés à l'établissement, aiment leur travail et ne souhaitent pas partir même s'ils sont parfois désireux d'être mieux reconnus.

4. BDES

M. Fournet présente un diaporama sur la Banque de Données Économiques et Sociales dont la mise en place est obligatoire. 2015 et 2016 sont des années de transition dans cette mise en place. La BDES comportera sept rubriques. Il s'agit d'obtenir une meilleure mise à disposition des informations.

Le RAU (Rapport Annuel Unique) 2015 est actuellement en cours d'élaboration. Il sera ensuite basculé vers la BDES. Il faut pour cela harmoniser les comptes avec l'architecture comptable du logiciel BDES (Idem pour les données sociales à partir de la paye). L'accès à la BDES est prévu avant la fin de l'année scolaire. La BDES contiendra les mêmes informations que le RAU mais avec un accès permanent et des possibilités de traitement des données pour leur présentation. Pour les élus, les données seront figées. Ils ne pourront pas utiliser d'outils de traitement.

Les élus du CE, du CHSCT ainsi que les délégués du personnel auront un accès permanent à cette banque à partir de comptes utilisateurs. L'obligation de discrétion, voire de confidentialité demeure pour les informations sensibles.

Les élus remarquent qu'actuellement ils ne disposent pas d'informations suffisantes sur le sujet de la rémunération des salariés (future rubrique 3 de la BDES).

Mme Benoit répond que l'ASBR n'a pas à communiquer des informations nominatives concernant les salariés sauf en cas de réorganisation du travail. Cela a été confirmé par l'avocat qui conseille l'ASBR.

Les élus réfutent cet argument qui contredit les réponses qu'ils ont obtenues d'un consultant en Ressources Humaines.

5. Présentation des comptes du CE

Voir document en annexe

La séance est levée à 17h 45

La secrétaire FC